



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
21 juillet 2015  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 16 juillet 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur mon rapport sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, qui couvre la période allant du 15 novembre 2014 au 15 mai 2015 (S/2015/339).

En me basant sur les recommandations formulées par le Département des affaires politiques à l'issue de la mission d'examen stratégique interinstitutions qu'il a menée au Bureau du 26 au 28 mars 2015, je recommande que le mandat du Bureau soit prorogé pour une période de trente-six mois, et non pas de dix-huit mois comme auparavant, afin que le Bureau puisse suivre le déroulement du cycle électoral qui s'est ouvert dans la sous-région et doit se conclure en 2018. La durée du mandat du Bureau serait par ailleurs alignée sur celle des autres bureaux régionaux des Nations Unies.

Par conséquent, et conformément à la requête figurant dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité sur la situation en Afrique centrale en date du 11 juin 2015 (S/PRST/2015/12), dans laquelle le Conseil se félicite en outre des recommandations issues de l'évaluation stratégique menée en mars 2015, je recommande que le mandat du Bureau soit prorogé pour une période de trois ans allant du 31 août 2015 au 31 août 2018.

Je vous fais également tenir ci-joint le projet de mandat du Bureau pour la période 2015-2018. Pour atteindre ses quatre objectifs, celui-ci devra collaborer étroitement avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, la Commission du golfe de Guinée, la Commission du bassin du lac Tchad, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et les autres partenaires régionaux ou sous-régionaux concernés (voir annexe).

Le Bureau continuera également de collaborer étroitement avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest sur les questions relatives à l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée et aux effets des activités de Boko Haram dans les pays de la région du bassin du lac Tchad. Selon les principes en vigueur à l'ONU, il veillera à prendre en compte les questions liées à la problématique hommes-femmes et aux droits de l'homme dans ses activités.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) **BAN** Ki-moon



## Annexe

### **Projet de mandat du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale pour la période 2015-2018**

Pour réaliser les objectifs énoncés ci-après, le Bureau devra collaborer étroitement avec les partenaires régionaux ou sous-régionaux concernés :

**Objectif 1 : suivre l'évolution de la situation politique en Afrique centrale, s'acquitter de missions de bons offices et de missions spéciales au nom du Secrétaire général et mener, dans les pays de la sous-région, des activités de renforcement des capacités sous-régionales dans le domaine de la prévention des conflits et de la médiation :**

a) Mener des missions de bons offices au nom du Secrétaire général, notamment la médiation internationale sur la crise en République centrafricaine, ainsi que dans les pays où doivent se tenir des élections et les pays en proie à une crise institutionnelle;

b) Renforcer les capacités des acteurs sous-régionaux, notamment de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, dans le domaine de la prévention des conflits, de la médiation et de la consolidation de la paix;

c) Assurer le secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale et aider les États à mettre en œuvre les recommandations formulées par le Comité, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale en la matière;

**Objectif 2 : fournir un appui aux efforts déployés par les organismes des Nations Unies dans la sous-région, ainsi qu'aux initiatives régionales et sous-régionales en matière de paix et de sécurité :**

a) Promouvoir et appuyer, selon que de besoin, les efforts déployés aux niveaux régional et sous-régional pour faire face aux nouvelles menaces contre la sécurité, notamment celles que représentent Boko Haram et l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée;

b) Coordonner la mise en œuvre de la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer l'Armée de résistance du Seigneur et à remédier aux effets de ses activités (S/2012/481), en collaboration étroite avec l'Union africaine et les partenaires concernés;

c) Coopérer avec les organisations sous-régionales, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, la Commission du golfe de Guinée, la Commission du bassin du lac Tchad et les autres principaux partenaires, et les aider, selon que de besoin, à promouvoir la paix et la stabilité dans l'ensemble de la sous-région d'Afrique centrale et à renforcer leurs capacités;

**Objectif 3 : renforcer la cohérence et la coordination des activités de paix et de sécurité menées par les organismes des Nations Unies dans la sous-région :**

a) Développer les échanges entre les différents organismes des Nations Unies intervenant dans la sous-région, renforcer leur collaboration et multiplier les initiatives communes;

b) S'employer à faire reconnaître les priorités définies par les organismes des Nations Unies intervenant dans la sous-région;

**Objectif 4 : conseiller le Secrétaire général et les organismes des Nations Unies intervenant dans la région au sujet des principales évolutions en Afrique centrale :**

a) Produire régulièrement des analyses et des rapports sur la situation dans les pays de la région et les grandes tendances régionales;

b) Créer au sein de la Section des affaires politiques une cellule d'analyse spécialement chargée de ces questions.

---